



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **PARADIGMA TRADING GROUP SA**
2. **Remarques:** But: dans les domaines de l'aéronautique, des produits de communication, des télécommunications, des technologies informatiques, des moyens de protection contre l'incendie et des systèmes techniques de protection des bâtiments, toutes prestations de services relatives au transport aérien de passagers et de fret, maintenance, formation de spécialistes et support technique d'appareils aériens; commerce international dans les domaines économique, des marchandises, des travaux, des services; maintenance de produits, achat, vente, leasing et exploitation de brevets, de modèles et de prototypes industriels; recherche scientifique, exploitation de laboratoires, conception, développement, montage et maintenance technique; activité commerciale dans le monde entier en qualité d'importateur, exportateur, fournisseur, consommateur, distributeur, agent, broker, commerçant en gros ou au détail, acheteur, vendeur, producteur, traiteur des marchandises, articles, produits, matériaux, travaux et services, y compris des marchandises, articles, produits, travaux et services de désignation et/ou utilisation de défense, double ou spéciale. Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)

But : dans les domaines de l'aéronautique, des produits de communication, des télécommunications, des technologies informatiques, des moyens de protection contre l'incendie et des systèmes techniques de protection des bâtiments, toutes prestations de services relatives au transport aérien de passagers et de fret, maintenance, formation de spécialistes et sup-

port technique d'appareils aériens; commerce international dans les domaines économique, des marchandises, des travaux, des services; maintenance de produits, achat, vente, leasing et exploitation de

Pour tout renseignement:

Groupe n° 1, tél. 022 388 89 01

2010 000685 M / OFA1

Office des faillites

1227 Carouge

05915820

